

Les dispositions essentielles du contrat ÉDITION JUILLET 2015

1 - Nature juridique et type du contrat

Nature : capitalisation.

Type de contrat : contrat individuel nominatif.

2 - Nature des garanties (articles 8 et 15) : capitalisation

Les engagements et les prestations sont exclusivement libellés en euro. Ces dernières bénéficient d'une valeur garantie à hauteur des sommes versées non rachetées, nettes de frais et de prélèvements sociaux et fiscaux.

3 - Existence d'une clause de participation aux résultats contractuelle (article 13.2)

OUI, sur la base de 90% des résultats techniques et financiers nets

4 - Rachat (article 14)

Le contrat comporte une faculté de rachat dont l'exercice est détaillé à l'article 14 où figure un tableau des valeurs minimales de rachat pour les huit (8) premières années. Les sommes sont versées par l'assureur dans un délai de soixante (60) jours.

5 - Frais (révisables annuellement)

Frais à l'entrée sur versements : 1 % maximum.

Frais de dossier : gratuit.

Frais annuels de gestion : 0,602% prélevé à raison de 0,05% de la provision mathématique à la fin de chaque mois. Ils s'appliquent également au montant de toute prestation réglée.

Frais annuels sur les contrats démembrés : 75 euros prélevés à la souscription la première année et 0,18 % plafonné à 75 euros au 31 décembre chacune des années suivantes.

Frais d'avenant : 18 euros pour toute opération demandée par le souscripteur donnant lieu à l'émission d'un avenant modificatif à la police originale.

Frais de règlement : 4 euros par rachat partiel automatisé.

6 - Durée recommandée : au moins 8 ans

La durée du contrat recommandée dépend notamment de la situation patrimoniale du souscripteur, de son attitude vis-à-vis du risque, du régime fiscal en vigueur et des caractéristiques du contrat choisi. Le souscripteur est invité à demander conseil auprès de son assureur.

Cet encadré a pour objet d'attirer l'attention du souscripteur sur certaines dispositions essentielles de la notice d'information. Il est important que le souscripteur lise intégralement la notice et pose toutes les questions qu'il estime nécessaires avant de signer le contrat. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Le présent document est fourni à titre d'information et ne présente aucun caractère contractuel. Une attention particulière a été portée quant à la nature claire et non trompeuse des informations fournies. Les informations indiquées sont celles en vigueur à la date indiquée ou de mise en ligne et sont donc susceptibles d'être révisées ultérieurement. Elles n'ont pas pour vocation de suppléer la notice d'information et/ou les conditions générales du contrat qui seules font foi et en déterminent les modalités d'application précises.